

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00208

ZENITH - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONJOUR, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

REC U EN PREFECTURE

Le 28 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2520717-0202002080

DATE D'APPHICATION : 28 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

ZENITH - APPROBATION DES TARIFS POUR LA SAISON 2020 / 2021

Par délibération du 10 septembre 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a autorisé le Président à signer la délégation de service public relative au Zénith.

Les activités de cet équipement sont répertoriées en trois catégories :

- à titre principal, conformément au cahier des charges des salles « Zénith », l'accueil de spectacles musicaux, et plus particulièrement les concerts populaires, notamment chansons, rock et jazz ;
- à titre secondaire, l'accueil d'autres manifestations concourant au rayonnement de la vie économique et culturelle régionale ou nationale (autres types de spectacles, manifestations sportives, expositions, etc.) ;
- à titre accessoire, toutes les activités associées aux activités principales ci-dessus (bars, restauration du public, boutiques, etc.).

L'article 18-2 du contrat prévoit que les tarifs seront révisés annuellement selon la formule suivante avec comme référence la saison 2014/2015 :

$$F = Fo \times [0,35 + (0,15 \times EP2/EP2o) + (0,50 \times P/P0)]$$

Dans laquelle F est le montant révisé, Fo le montant d'origine saison 2014/2015.

Indice	Date	Valeur de l'indice
EP2 : indice INSEE des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés, services aux particuliers, activités récréatives, culturelles et sportives identifiant 001567451. Cet indice est supprimé et remplacé par l'indice des salaires mensuels de base - Arts, spectacles et activités récréatives - Identifiant 010562684	2 ^{ème} trimestre 2019	103.70
EP2o L'indice ayant été supprimé, il est remplacé et le mois de référence est ainsi modifié.	2 ^{ème} trimestre 2017	100.00
P : indice INSEE « Indice des prix à la consommation, autres services culturels » (ancien identifiant : 000638961 nouvel 0001763754)	Novembre 2019	102.27
Po Valeur de cet indice à la date de notification du contrat	Novembre 2014	99,80
$0,35 + (0,15 \times 103.70 / 100,00) + (0,50 \times 107.75 / 99,83) =$		1,018

Soit pour 2020, F = Fo x 1.018

L'indice étant stable, les tarifs de la saison 2020/2021 augmenteront peu par rapport à ceux de la saison 2019/2020.

La grille des tarifs applicable pour les contrats de la saison allant du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 est jointe en annexe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **décide d'appliquer une augmentation de 1,80 % des tarifs pour la saison 2020 / 2021 sur la base des tarifs de la saison 2014 / 2015 ; Zénith - Approbation des tarifs pour la saison 2020 / 2021 ;**
- **autorise le délégataire à appliquer pour les contrats à compter du 1^{er} octobre 2020 sa grille tarifaire conformément à celle jointe en annexe ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces nécessaires à cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU



TARIF 2020 / 2021

configuration	règle	1%	total jauge	minimum garanti	modif config	Nettoyage	Energie	
							HIVER	ETE
ASSIS - DEBOUT								
AD1	a	70	7092	13 830 €	1 277 €	1 011 €	1 171 €	1 011 €
	b		7050					
AD2	a	50	5126	10 107 €	1 277 €	904 €	1 064 €	904 €
	b		5094					
AD3	a	36	3626	7 447 €	851 €	798 €	958 €	798 €
	b		3584					
AD4	a	26	2726	5 000 €	532 €	798 €	851 €	691 €
	b		2684					
AD5	a	25	1680	4 255 €	532 €	745 €	745 €	585 €
	b		1638					
DANCE FLOOR	a	42	4200	7 447 €	1 277 €	904 €	1 064 €	904 €
	b		4200					
TOUT ASSIS								
TA1	a	54	5396	10 107 €	1 277 €	1 011 €	1 171 €	1 011 €
	b		5354					
TA2	a	34	3430	7 447 €	1 277 €	904 €	1 064 €	904 €
	b		3388					
TA3	a	26	2584	5 000 €	851 €	798 €	958 €	798 €
	b		2542					
TA4	a	25	1292	3 724 €	532 €	745 €	851 €	691 €
	b		1250					
TA5	a	25	1012	3 191 €	532 €	745 €	745 €	585 €
	b		970					
CATCH	a	66	6565	13 830 €	sur devis	1 011 €	1 171 €	1 011 €
	b		6523					
BI FRONTALE	a	52	5228	10 107 €	sur devis	1 011 €	1 171 €	1 011 €
	b		5186					
Piste glace	a	44	4406	9 043 €	1 277 €	904 €	1 064 €	904 €
	b		4364					
Theatre 1	a	34	3480	7 447 €	1 277 €	904 €	1 064 €	904 €
	b		3438					
Theatre 2	a	25	1966	4 362 €	851 €	798 €	958 €	798 €
	b		1924					
Theatre 3	a	25	1292	3 724 €	532 €	745 €	851 €	691 €
	b		1250					

merchandising	267 €	permanence entretien 4 h	121 €
Supplémentaires (chacun)	426 €		

jour de montage 4 787 €
à partir du 3ème jour de montage -20%

CAPTATION VIDEO 2 660 €
Heures supplémentaires, au delà de la 20 ème heure 267 € / heure

servitudes 1 % de la jauge commercialisable
avec un minimum de 25

personnel chef sécurité 46 € / heure (service de 6h)
chef accueil 26,30 € / heure
hotesses }
controlleurs } 22,20 € / heure
souchiers }

énergie ÉTÉ du 15/04 au 14/10
HIVER du 15/10 au 14/04

ESPACES

convention
jusqu'à 1 500 pers 5 319 €
de 1500 à 3 000 pers 7 447 €
de 3 000 à 5 400 pers 10 106 €
plus de 5 400 pers 13 830 €

Bar privatif foyer sup 532 €

salon VIP 1 277 €

Catering 2 660 €

Foyer inférieur 3 724 €

Tous nos tarifs s'entendent HT

Minimum garanticontre 12% de la recette brute HT si concert avec un entracte (minimum 20 mn) et 13 % sans d'entracte

TOUTE MODIFICATION DE HAUTEUR DE SCENE, induira un coût de 1 277 € HT, quelque soit la configuration